

incendies et des dommages causés par les insectes, les maladies et le vent, on doit aussi relever chaque année des pertes de 1 million d'hectares de forêts, et ce seulement en conifères.

Tous ces chiffres ne tiennent d'ailleurs pas compte des graves dommages pouvant être occasionnés par l'action des précipitations acides. En fait, il semblerait que 38 millions d'hectares de forêts du Canada oriental risquent d'être touchés par ces retombées.⁽¹⁾ Outre l'état de santé de sa ressource première, l'industrie forestière a bien d'autres raisons de s'inquiéter: l'augmentation de la concurrence sur les marchés d'exportation, la désuétude de certains procédés et machines de transformation du bois, les coûts élevés de la main-d'oeuvre, la pénurie de sylviculteurs, l'insuffisance des investissements et l'avenir de l'emploi dans l'industrie forestière.

Mieux insérer l'arbre et la forêt dans nos paysages, notre économie et notre société, c'est en partie essayer de compenser certains méfaits de la civilisation urbaine et industrielle. Considérant que les problèmes liés à la forêt sont devenus des problèmes de société qu'il faut aborder de façon globale, le Comité permanent des pêches et des forêts a entrepris une féconde campagne de consultations auprès de particuliers et d'organismes sensibilisés aux difficultés de l'industrie et de la ressource forestières du Canada oriental. C'est ainsi que plus de 40 mémoires provenant des trois provinces maritimes, du Québec et de Terre-Neuve ont été déposés devant les membres du Comité. En bref, d'après les témoignages obtenus, la problématique du secteur forestier comporte trois volets majeurs et distincts: les problèmes liés à la matière première, ceux concernant la transformation et enfin les difficultés ayant trait à la mise en marché et à l'exportation des produits. Après avoir compilé, étudié et analysé les mémoires et commentaires soumis par différents témoins de l'est du pays, les membres du Comité permanent de l'environnement et des forêts désirent présenter les propos et recommandations qui suivent.

(1) Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, "Les ressources naturelles et l'environnement", Rapport, Ottawa, vol. II, 4^e partie, 1985, p. 491.